

ARRETE N° A-2024-009
PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
A PIERRE ROUX -
PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE
AU BENEFICE DE LA SEM L.E.A.

La présidente de la communauté de communes Bugey-Sud

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 ;
VU la délibération n°D-2020-88 du 16 juillet 2020 portant élection de Madame Pauline GODET en qualité de présidente de la communauté de communes Bugey-Sud ;
VU la délibération du conseil communautaire n°D-2020-89 du 16 juillet 2020 fixant à dix le nombre de vice-présidents ;
VU la délibération n°D-2020-90 du 16 juillet 2020 portant élection de Monsieur ROUX Pierre en qualité de 3^{ème} vice-président ;
VU l'arrêté n°A-2023-008 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Pierre ROUX ;
VU la délibération n°D-2023-195 autorisant la signature de la promesse de bail emphytéotique, du bail emphytéotique et tout document afférent, au profit de la SEM LEA dans le cadre de la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le site « Les Erruts » ;

CONSIDERANT que la présidente peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents ;

ARRETE

Article 1 :

Sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation de fonction et de signature est accordée à Monsieur Pierre ROUX dans les conditions exclusives suivantes :

Représenter la communauté de communes Bugey-Sud, le 12 septembre 2024 en l'étude de Me Léa COLIN-JACQUET sise à BOURG-EN-BRESSE, pour signer la promesse de bail emphytéotique au bénéfice de la SEM LEA selon les conditions de la délibération n°D-2023-195 du 14 septembre 2023 ci-dessus visée.

Article 2 :

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après publication et transmission au représentant de l'Etat dans le département.
Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Fait à Belley, le 12 septembre 2024

La présidente
Pauline GODET

